

Le métier

L'aide-soignant

- exerce sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre et dévolu à celui-ci ;
- réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie du patient ;
- s'inscrit dans une approche holistique de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins ;
- accompagne le patient dans les activités de sa vie quotidienne ;
- contribue au bien-être de la personne soignée ;
- contribue à faire recouvrer une autonomie du patient ;
- participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs qui visent à promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé du patient, dans le respect et la dignité.

L'auxiliaire de puériculture

- a pour mission principale de répondre aux besoins des enfants accueillis pour leur bien-être ;
- accompagne les parents et les soutient ;
- assure la sécurité, l'hygiène et le confort de l'enfant sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une infirmière, d'un médecin ou d'une sage-femme ;
- peut exercer en maternité, néonatalogie, pédiatrie, crèche, IME, PMI.

Les coordonnées

Institut de Formation d'Aides-Soignants

Rue de l'hôpital
26241 SAINT VALLIER
Tél. : 04 75 23 80 85 - Fax : 04 75 23 80 27

Courriel : secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr

Site internet : www.ifas-hopitaux-drome-nord.fr

Page Facebook : IFAS-Institut de Formation Aides-Soignants des Hôpitaux Drôme Nord

Comment s'y rendre ?

Par la route :

- RN86, en Ardèche
- RN7, en Drôme

Par l'autoroute :

- En provenance du Nord : autoroute A7, sortie Chanas.
- En provenance du Sud : autoroute A7, sortie Tain l'Hermitage.
- En provenance de l'Est : autoroute A49 jusqu'à Valence Sud, puis A7 en direction de Lyon, sortie Tain l'Hermitage.
- En provenance de l'Ouest : N82 jusqu'à Andance, puis direction Valence par RN7.

Par le train :

- Gare TGV Valence
- Gare de Saint-Vallier



L'accompagnement à la VAE Aide-Soignant ou Auxiliaire de puériculture



Etablissement agréé pour conduire des actions de formation qualifiante dans le cadre de la formation initiale et continue conformément à son statut.
Numéros d'agrément :
Numéro d'activité : 8226P111226
Numéro SIRET : 26261109800068



Cette formation est autorisée par la région Auvergne- Rhône-Alpes, qui concourt à son financement.

La formation

Public concerné

Personnes justifiant de 3 ans d'expérience en lien avec le diplôme visé d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture s'engageant dans un processus de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le Diplôme d'Etat d'aide-soignant et ayant reçu l'accord de validation de la recevabilité de sa demande. (Livret 1)

En référence au cadre réglementaire de l'arrêté du 25 janvier 2005, ainsi qu'en application au Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017, relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes employées visent à développer la pratique réflexive des stagiaires afin qu'ils soient en capacité d'analyser leur pratique professionnelle en mobilisant les connaissances liées à l'activité :

- Exploitation de l'expérience professionnelle et analyse de pratique ;
- analyse de situations ;
- réflexions et travaux de groupe ;
- méthode active favorisant l'interactivité ;
- apports théoriques à partir de supports pédagogiques ;
- simulation de santé.

Un accompagnement individuel est réalisé par un formateur accompagnant formé et agréé

Objectif de la formation

L'accompagnement individualisé du formateur va permettre au candidat de construire son livret 2 VAE en :

- identifiant les différentes étapes de processus de validation par la VAE du diplôme aide-soignant ou auxiliaire de puériculture ;
- repérant l'écart entre l'expérience professionnelle vécue et les exigences liées au métier ;
- identifiant des activités de soins pertinentes et des situations issues de l'expérience du candidat en lien avec l'exigence réglementaire ;
- facilitant l'écriture de la description de ces situations ;
- guidant l'apprenant afin de lui permettre d'analyser les activités de soins décrites ;
- soutenant le candidat dans son projet ;
- guidant l'apprenant à expliciter son dossier devant le jury.

En post-Jury :

Accompagner le projet de formation complémentaire préconisé par le jury.

Contenu de la formation

La prestation d'accompagnement VAE comprend deux dispositifs complémentaires :

- 24 heures d'accompagnement individualisé comprenant au minimum 12 heures de face à face pédagogique individuel ou en groupe restreint ;
- Un module facultatif de 70 heures permettant l'actualisation des connaissances :
 - Notion de santé publique (7 heures) ;
 - L'auxiliaire et l'aide-soignant dans le système de santé (14 heures) ;
 - Le rôle de l'auxiliaire et de l'aide-soignant : «Le patient au centre des préoccupations de l'équipe soignante» (21 heures) ;
 - La sécurité et la qualité des soins aux personnes (14 heures) ;
 - L'hygiène et la prévention des infections nosocomiales (14 heures) ;

INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'IFAS

Inscription jusqu'au 1er juin 2020 pour le module de 70 heures

Pas de date limite pour l'accompagnement individualisé

L'IFAS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre de participants est insuffisant.

Frais d'inscription

Frais d'inscription : 50 euros

Coût de la formation

Accompagnement individualisé : 1000 euros

Module de 70 heures facultatif : 920 euros

Dates

Module de 70 heures : du 28 septembre au 9 octobre 2020

Attestation de suivi

A la fin de la formation les participants se verront remettre une attestation de présence dans la mesure où ils ont été présents à l'intégralité de la formation.

MEMBRES DE L'EQUIPE

Direction :

Laure Cuoq (Cadre de santé)
Claudie Massot (Secrétaire)

Responsable pédagogique :

Stéphanie Morel
(Infirmière formateur certifiée accompagnant VAE)

Formateurs infirmiers :

Thierry Boyer, Anne Sucin